

SOLUTIONS POST-CORONA



ON S'ARRÊTE.
ON S'ORGANISE.
ON CHANGE TOUT.

FGTB
Wallonne

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION	5
2 DANS L'IMMÉDIAT	8
Déconfinement progressif	8
Pouvoirs spéciaux	9
Urgence humanitaire	10
Enseignement à deux vitesses	10
3 SOLUTIONS POST-CORONA	11
+ de salaire	11
+ de respect	12
+ d'État et de services publics	12
+ de non marchand	14
+ de sécurité sociale	14
+ de soins de santé	16
+ d'assurance chômage	17
+ de régulation des aides publiques	19
+ d'emplois ▶ réduction collective du temps de travail	21
+ de planification économique, sociale, écologique	21
+ d'attention aux personnes âgées	24
+ d'attention aux plus vulnérables	26
4 QUI VA PAYER ? UN TRANSFERT CAPITAL-TRAVAIL	27
☐ de dette publique	28
☐ d'injustice fiscale	29
☐ de rémunération des actionnaires	30
☐ de subsides salariaux et d'aides aux entreprises	30

1 | INTRODUCTION

SOLUTIONS POST-CORONA, C'EST PAS CHINOIS !

Et soudain, tout le monde comprend que le personnel soignant (du non marchand ou du service public), les fonctionnaires, le personnel de nettoyage, les éboueurs, les services sociaux... sont essentiels à la vie en société. Tout le monde constate que ce sont les travailleuses, les travailleurs qui nous sauvent et maintiennent le navire à flot en situation d'urgence sanitaire.

Et tout aussi soudainement se produit l'incroyable : la solidarité, le bien commun, le rôle crucial de l'État, la sécurité sociale, les services publics se voient encensés par celles et ceux qui, hier encore, faisaient mine de les ignorer ou n'en parlaient qu'avec dédain. Pire, s'appliquaient à les détruire, méthodiquement. Mais qu'est-il donc arrivé aux missionnaires du marché, de la concurrence libre et non faussée, aux croisés de la foi néolibérale ? Une subite illumination collectiviste ?

Bernique. Cette fulgurante conversion d'apparence solidaire n'aura pas survécu au déconfinement. Comme on pouvait s'y attendre, les mots qui rassurent ont rapidement laissé la place, dans leur bouche, au préchi-prêcha habituel sur les inévitables économies budgétaires, les privatisations, la défiscalisation des heures supplémentaires, les réductions de cotisations patronales, l'augmentation du temps de travail, la possibilité de licencier à moindre coût, etc.

« Le capitalisme nuit gravement à la santé », vous vous souvenez ? Après la crise financière de 2008, on a cru qu'un boulevard s'ouvrait naturellement pour des politiques au service de l'intérêt général et d'une plus juste répartition des richesses. Mais à gauche, du côté des opposant·e·s au modèle néolibéral, ce fut la gueule de bois, la panne, l'incapacité à inverser le rapport de forces et à imposer un autre projet de société. Résultat : le monde du travail a morflé, durement. Et ce sont les citoyennes et citoyens qui sont passés à la caisse, impunément rackettés au bénéfice des responsables de la crise.

Nous voici 12 ans plus tard. À nouveau, mais sans doute plus douloureusement encore, les citoyennes et citoyens ont éprouvé à quel point le capitalisme nuit gravement à LEUR santé. Que l'État, depuis si longtemps privé des moyens de jouer pleinement son rôle, a été incapable de protéger sa population tout en lui infligeant des conditions drastiques de confinement qui auraient pu être évitées.

Bien sûr, ils vont tenter de nous refaire le coup. De nous dire que l'épidémie nous a coûté cher, trop cher. Ils ont déjà commencé à ànonner leur refrain néolibéral : « Nous nous sommes soignés au-dessus de nos moyens, maintenant il va falloir VOUS serrer la ceinture pour rembourser cette dispendieuse dépense publique ». À nous d'être assez fort·e·s, assez nombreux et nombreuses pour leur dire « NON ».

Quand les règles sont injustes ou mortifères, il faut les changer ou les enfreindre. **Nous ne pourrions jamais mener les indispensables politiques de répartition des richesses et d'investissements publics, notamment dans la transition écologique, sans s'affranchir du carcan budgétaire européen, sans sortir de l'impasse du libre-échange. Nous devons nous libérer du dogme néolibéral, en commençant par annuler une partie de la dette publique. La santé, la culture, l'éducation, le vivant, l'environnement sont des biens communs qui conditionnent le développement humain d'une société et celui des générations futures. Aucun intérêt particulier ne leur est supérieur et ne peut justifier qu'on les sacrifie.**

Notre santé avant leurs bénéfices !

Le virus pourrait revenir en force et nous devrions accepter de reprendre docilement le travail parce que la Fédération des Entreprises de Belgique est pressée de faire du chiffre et de renouer avec le « *business as usual* » ? Quel manque de respect... Les travailleuses et les travailleurs aspirent à retrouver une vie normale, leur emploi, leur revenu, mais certainement pas au péril de leur vie et celle de leurs proches. Les conditions de sécurité doivent avant tout être réunies, garanties dans toutes les entreprises. Ce qui souligne l'importance de l'action syndicale même dans les petites et moyennes entreprises (PME).

La pandémie de Covid-19 n'est qu'un énième signal d'alerte quant à l'état de notre planète. Le prélude d'autres catastrophes sanitaires, sociales, environnementales si nous n'agissons pas dès maintenant. De nouveaux virus, de nouvelles maladies surgiront, notamment à cause du réchauffement climatique. Les scientifiques s'échinent à le rappeler depuis trop longtemps.

Cette épidémie aurait pu être anticipée. Des milliers de décès auraient pu être évités. Le confinement, les dégâts sociaux et économiques, le « traçage » de la population aussi. Il est encore possible d'éviter que pareille catastrophe se reproduise. À condition d'avoir les tests, les masques, le matériel nécessaire. À condition de rendre à l'État son pouvoir protecteur et planificateur et les moyens suffisants au service de la collectivité. À condition de ne plus considérer la lutte contre le réchauffement climatique comme un vernis vert sur les programmes électoraux, à condition de réhabiliter l'impôt et la cotisation sociale comme vecteurs de solidarité et de progrès collectif et non plus comme des punitions ou des pénalités qu'il conviendrait d'alléger — voire d'éluder.

L'urgence impose des ruptures radicales avec ce « monde d'avant ». Des ruptures du local au global, des ruptures aux niveaux mondial, européen, national et... wallon.

Nous avons, nous, contre-pouvoirs, syndicats, mouvements sociaux, associations, ONG, citoyennes, citoyens... la responsabilité historique de ne pas louper le coche une nouvelle fois. Jamais le slogan « **nos vies valent plus que leurs profits** » n'a été plus lisible et audible qu'aujourd'hui. Organiser la colère et l'indignation, inventer et soutenir les nouvelles formes de lutte, contribuer à leur convergence, c'est notre part du boulot. Le néolibéralisme a vécu, en majeure partie à nos dépens. Le temps du « Nous à Gauche » est arrivé.

Les solutions post-Corona, on les a et on vous les présente brièvement ici. Mais les victoires sociales ne tombent jamais du ciel. À l'attaque !

Thierry Bodson

Secrétaire général de la FGTB wallonne

2 | DANS L'IMMÉDIAT

DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

Le gouvernement redouble de prudence pour assouplir le confinement de la population et permettre le retour à une vie sociale, amicale et familiale normale. C'est logique. Il est donc difficile de comprendre l'empressement avec lequel le retour au travail a été décrété, sans avoir réuni toutes les mesures de sécurité, de protection et d'hygiène possibles dans les différents secteurs d'activité.

Pour la FGTB wallonne, le retour au travail dans le cadre du déconfinement pose d'abord **la question des conditions dans lesquelles il va s'effectuer**. Pour beaucoup de travailleuses et de travailleurs, retrouver un revenu est devenu une urgence absolue. Mais ils et elles sont aussi nombreux et nombreuses à craindre pour leur santé et celle de leur famille.

La santé et la protection de la population doivent être LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS. L'expansion du virus est momentanément maîtrisée mais nous ne sommes pas à l'abri d'une recrudescence de l'épidémie. En conséquence, TOUT doit être prévu pour que la reprise progressive du travail soit bien encadrée.

Les conditions de sécurité sanitaire doivent être **négociées avec les représentantes et représentants syndicaux, dans les détails : mise à disposition de masques et de gel, respect de la distance physique, aménagement des lieux de travail selon les secteurs, changements de pratiques, tests...**

La crise du Coronavirus remet en évidence l'importance de la prévention et de la sécurité au travail. **L'obligation d'installer un CPPT¹ à partir de 20 travailleurs et travailleuses dans une entreprise** ne doit plus attendre.

Quid du droit de retrait en cas de situation dangereuse pour les travailleuses et travailleurs ? Il s'agit du droit de ne pas se rendre au travail s'il/si elle se sent en danger grave et immédiat sur son lieu de travail. Politiquement et syndicalement très intéressant, ce droit demeure trop flou pour constituer un véritable levier à l'heure actuelle.

1 CPPT : Comité pour la prévention et la protection au travail.

Explications :

En droit belge, les articles du Code du Bien-être consacrent en effet le droit de retrait. Mais il ne s'agit que d'une transposition d'une directive européenne à laquelle le droit belge devait se conformer. En d'autres termes : ce texte n'existe que « sur papier ». Ni la doctrine, ni la jurisprudence, tant européenne que belge, n'en précisent les contours.

Cela signifie qu'en l'état actuel des choses, user de ce droit individuel comporte un risque réel pour celui ou celle qui l'active. Contrairement à la loi française, la loi belge ne précise pas la notion de « danger grave et immédiat ». Elle ne garantit pas non plus le maintien de la rémunération en cas de recours à ce droit de retrait.

La FGTB wallonne plaide pour que le législateur modifie sans délai le droit belge afin de préciser le champ d'application du droit de retrait et qu'il devienne un véritable outil juridique de protection des travailleuses et travailleurs.

POUVOIRS SPÉCIAUX

La période de pouvoirs spéciaux a été justifiée par la crise sanitaire. Ils étaient censés permettre au politique de résoudre rapidement les problèmes de pénuries et de protéger au mieux la population en général et les plus fragiles en particulier. Ce fut un échec.

Ces pouvoirs spéciaux ont, par contre, engendré des reculs sociaux et fait prendre aux « expert-e-s » des décisions qui relèvent de la concertation sociale. Aujourd'hui le traçage de contacts et demain, le traçage via une application GSM pourraient être justifiés par la nécessité de localiser les personnes contaminées par le virus. Cette atteinte à la vie privée pourrait même être largement acceptée par la population, effrayée par la pandémie qui a tué des milliers de personnes en Belgique et en tue encore.

Cette période exceptionnelle ne peut en aucun cas servir à valider à long terme des régressions démocratiques, la récolte de données personnelles ou encore le glissement des décisions politiques sans contrôle parlementaire vers des personnes non élues. La période de pouvoirs spéciaux ne doit pas être reconduite. Rappelons en outre que ces prérogatives exceptionnelles, autant que le confinement généralisé, sont des mesures extrêmes qui auraient pu nous être épargnées si l'État n'avait pas été privé des moyens de faire face à cette pandémie prévisible.

URGENCE HUMANITAIRE

La règle du « *restez chez vous* » ne peut s'appliquer qu'à celles et ceux qui ont un chez eux. Le confinement n'aura servi à rien si une partie de la population est oubliée. Parmi les personnes ultra-précarisées figurent les personnes étrangères sans titre de séjour qui n'ont aucune couverture médicale. On considère que 100.000 à 150.000 personnes sans papiers n'ont accès qu'à l'aide médicale urgente. Des solutions doivent être dégagées pour que ces personnes puissent se soigner et se protéger tout en protégeant les autres. Nous demandons la libération des personnes en centres fermés et la régularisation des sans-papiers, avec accès immédiat au permis de travail C.

ENSEIGNEMENT À DEUX VITESSES

La période de confinement met aussi en lumière toute l'importance du lien social indispensable que crée l'école. L'école à la maison est celle de l'*e-learning*, en rupture avec l'*apprentissage ensemble*. Cette méthode s'assimile à une double peine pour les enfants en difficulté scolaire, pour les familles monoparentales ou en précarité financière. Certaines n'ont pas accès à Internet. Certains parents ne sont pas en capacité de donner cours à domicile en jouant au prof alors que d'autres peuvent payer des leçons privées ou des logiciels éducatifs.

Certains établissements scolaires sont sans aucune nouvelle de 10 % à 30 % de leurs élèves depuis le début du confinement. Pour la FGTB wallonne, le droit à l'éducation et le droit à la gratuité de l'enseignement requièrent :

- ▶ de préserver un mode présentiel pour apprendre ensemble ;
- ▶ de munir écoles et enseignant·e·s d'équipements et compétences numériques en ayant recours à des logiciels libres ;
- ▶ de soutenir des relations inclusives « écoles-familles ».

3 | SOLUTIONS POST-CORONA

+ DE SALAIRE

La crise du Covid-19 a mis en lumière une série de métiers essentiels, majoritairement exercés par des femmes, mais d'ordinaire peu valorisés et rendus invisibles. **L'utilité sociale d'un métier ou d'une fonction doit davantage être prise en compte.** Aujourd'hui, le niveau du salaire n'est aucunement lié à cette utilité sociale (le *trader* est infiniment moins utile à la société — son travail est même néfaste — que l'infirmière, la caissière, l'institutrice, l'éboueur, la travailleuse du nettoyage, le conducteur de bus...).

NOS REVENDICATIONS

- ▶ L'augmentation du salaire minimum brut à 14 €/h ou 2,300 €/mois.
- ▶ L'abrogation de la loi de 1996 sur la compétitivité des entreprises.
- ▶ La liberté de négociation dans tous les secteurs, sans marge salariale.

+ DE RESPECT

Nous avons constaté que des abus scandaleux ont été commis par certains patrons qui se sont servi du chômage temporaire, donc de la sécurité sociale, pour faire payer à la collectivité ce qu'ils auraient dû assumer en tant qu'employeurs.

NOS REVENDICATIONS

- ▶ En cas de licenciement d'un travailleur/d'une travailleuse, le patron a l'obligation de payer le préavis.
- ▶ Une personne diagnostiquée malade est... malade ! Elle a donc droit à son salaire garanti. Et ce, même en période de Covid-19 où le chômage temporaire ne peut être utilisé par l'employeur pour éviter de payer ce salaire.
- ▶ Le Covid-19 doit être reconnu comme maladie professionnelle.

+ D'ÉTAT ET DE SERVICES PUBLICS

Ils osent tout...

Etienne de Callatay, économiste et cofondateur de la société de gestion financière, *Orcadia Asset Management*, interview à *L'Écho*, le 20 mars 2020, à propos des nationalisations d'entreprises.



« *Ce n'est pas une mauvaise idée, mais les achats par les États doivent alors se réaliser à un prix correct. Il faut tirer les leçons de la crise financière de 2008. (...) Je ne veux pas d'un monde où il y a une privatisation des profits et une nationalisation des pertes.* »

La pandémie n'a pas été anticipée comme elle aurait dû l'être. Les hôpitaux ont été contraints de se réorganiser pour accueillir les malades atteints du Covid-19 au détriment d'autres traitements parfois vitaux. Des critères d'hospitalisation ont été fixés pour limiter le nombre d'admissions, privant de soins hospitaliers une série de personnes qui présentaient des symptômes jugés « insuffisants ». Le sort dramatique des résident·e·s des maisons de repos (et de soins) tient à cette impréparation généralisée et au fait que la dangerosité du virus a été sous-estimée. À cela s'est ajoutée une pénurie surréaliste de masques, de gel hydroalcoolique, de survêtements et d'autres produits de base qui nous rappelle

que quand l'État est privé de marges d'action, la main invisible du marché reste... invisible !

Prévoir, planifier, protéger, c'est le rôle de l'État. L'État n'est pas une entreprise et ne doit donc pas être géré comme telle. Il a vocation à investir dans des politiques et infrastructures au service de la population pour plusieurs générations. Aujourd'hui, il a vocation à investir notamment dans la lutte contre le changement climatique qui n'est pas sans lien avec l'apparition de nouveaux virus. Les 30 dernières années ont vu ce rôle être réduit à mesure que les entreprises privées prenaient le pouvoir et le contrôle des réglementations. La tendance doit s'inverser.

NOS REVENDICATIONS

- ▶ Le renforcement des services publics : par définition, ce qui relève du service public échappe à la sphère du marché. **Le service public est l'antithèse du capitalisme. Il constitue l'alternative vivante à renforcer, à élargir.**
- ▶ **La renationalisation** de certains secteurs stratégiques comme les télécommunications, les transports, l'énergie, la poste et une partie du secteur bancaire.
- ▶ La possibilité pour l'État de **mobiliser/réquisitionner une partie de la production des entreprises** situées sur son sol, pour constituer des stocks stratégiques de matériel ou, en temps de crise, pour répondre aux besoins urgents qui se présenteraient. Ex. : plusieurs entreprises privées belges sont capables de produire des masques de protection, des respirateurs...

+ DE NON MARCHAND

Les travailleuses et travailleurs du secteur non marchand ont également démontré qu'elles et ils sont un ciment de notre société.

NOS REVENDICATIONS

- ▶ Les moyens humains et financiers nécessaires à l'amélioration des conditions de travail du personnel dans le secteur non marchand ainsi qu'à son adaptation aux évolutions sociales en cours.
- ▶ Que le non marchand soit protégé budgétairement et juridiquement de toute logique de marché.
- ▶ Que l'absence de but lucratif soit obligatoirement stipulée dans la structure juridique des organisations du non marchand.
- ▶ La garantie légale que la totalité des financements publics soit consacrée à la mission sociale pour laquelle ils ont été accordés.

+ DE SÉCURITÉ SOCIALE

Ils osent tout...

Emmanuel Macron, Président de la République française, dans son allocution du 13 avril 2020.



« *Mes chers compatriotes, nous aurons des jours meilleurs et nous retrouverons les Jours heureux. J'en ai la conviction.* »

La sécurité sociale, c'est ce qu'on a inventé de plus efficace, de plus solidaire après la seconde guerre mondiale comme assurance collective afin que la population puisse « se relever » et bâtir une société où les générations futures vivraient de mieux en mieux. La sécurité sociale est le résultat d'un accord entre les organisations patronales et les représentant·e·s des travailleurs et travailleuses. Cet accord est né dans une période post-traumatique où la nécessité d'œuvrer pour l'intérêt général s'est imposée mais surtout où le rapport de forces mis en place par le mouvement ouvrier a porté ses fruits !

Nous ne sommes plus en 1944. Mais ce besoin impérieux de retrouver des « Jours heureux »² est bien présent en 2020. La sécurité sociale, lorsqu'elle est financée à hauteur des besoins, réduit drastiquement les inégalités sociales. Financée par toutes et tous, elle peut être repensée à l'aune des nouveaux enjeux (robotisation, lutte contre le réchauffement climatique, prise en charge des plus vulnérables...) mais elle ne peut plus servir de variable d'ajustement.

NOS REVENDICATIONS

- ▶ L'individualisation des droits pour en finir avec le statut de cohabitant.e.
- ▶ Des allocations sociales qui soient **toutes** au-dessus du seuil de pauvreté.
- ▶ Une pension légale de minimum de 1.500 € net/mois.
- ▶ L'arrêt des politiques de réductions de cotisations sans conditions.
- ▶ La suppression des mesures de remise au travail des malades.
- ▶ La préservation du caractère fédéral de la sécurité sociale.
- ▶ La restauration, dans toutes les branches de la sécurité sociale, du principe d'assurance solidaire intergénérationnelle.
- ▶ La suppression du mécanisme de « responsabilisation » des secteurs de la sécurité sociale.
- ▶ L'élargissement du champ des cotisations sociales et d'intervention de la sécurité sociale. La sécurité sociale doit être financée par tous les revenus, y compris par ceux du capital.

2 Titre du formidable et toujours actuel programme du Conseil national de la Résistance (CNR), élaboré en France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

+ DE SOINS DE SANTÉ

Ils osent tout...

Francis Fukuyama, auteur en 1992 de *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, qui annonce la victoire définitive du libéralisme économique et politique d'inspiration occidentale, interviewé par *Le Point*, 9 avril 2020, cité par *Le Monde diplomatique*, mai 2020.



« *Ce n'est pas parce que je décrivais la prédominance d'un système que j'en partageais les valeurs. Je crois au contraire qu'aujourd'hui nous voyons la queue de la comète de ce néolibéralisme, qu'il est même déjà mort et que nous allons en revenir à un libéralisme tel qu'il existait dans les années 1950 et 1960, où l'économie de marché et le respect de la propriété privée cohabitaient avec un État efficace qui intervenait pour réduire les inégalités sociales et économiques. Une fois encore, ce que révèle cette pandémie, c'est le besoin d'un État fort.* »

La Belgique a longtemps pu se prévaloir d'avoir construit un des meilleurs systèmes de soins de santé au monde. Aujourd'hui, ce système est en danger. Les hôpitaux ont été gérés comme des stocks de marchandises ordinaires, c'est-à-dire à flux tendu. Des économies budgétaires et des rationalisations ont été opérées en dépit de l'intérêt général. Il n'y a pas de raison de régresser dans un domaine aussi crucial que celui de la santé. Le temps venu, des responsabilités politiques devront être établies et assumées. Les leçons qui s'imposent devront être tirées.

La santé préventive et le secteur ambulatoire pâtissent d'un désinvestissement structurel alors que l'ensemble des acteurs de soins s'accorde sur l'importance de la prévention et sur les économies que cela représenterait dans le budget des soins curatifs.

NOS REVENDICATIONS

- ▶ Les soins de santé doivent être refinancés à hauteur des besoins et immunisés contre les règles budgétaires européennes, donc être exclus du périmètre du TSCG.³
- ▶ L'approche préventive des soins doit être mise au centre des priorités, ainsi que les secteurs de première ligne. Une vision intégrée des soins de santé sur l'ensemble du territoire wallon est urgente.
- ▶ L'application du principe de « *Health in all* ». ⁴
- ▶ La norme de croissance des soins de santé doit être fixée à 3 % pour subvenir aux besoins croissants et investir dans les infrastructures d'avenir.
- ▶ La régulation du prix des médicaments innovants est indispensable.

+ D'ASSURANCE CHÔMAGE

Durant le confinement, un·e salarié·e sur trois s'est retrouvé·e en situation de chômage temporaire. La crise sanitaire risque malheureusement de se muer en crise économique et d'engendrer de nombreuses suppressions d'emplois dans les mois à venir. Or, l'assurance chômage a été largement démantelée depuis 2012. Il n'est ni logique ni juste que celles et ceux qui perdent leur emploi soient frappés d'une double peine en étant précarisés et harcelés de contrôles lorsqu'ils ou elles se retrouvent au chômage. La question de l'accès au chômage temporaire s'est directement posée pour toutes les catégories de travailleuses et travailleurs. Si des restrictions d'admissibilité ont été levées à l'occasion de la crise, certaines catégories de travailleurs et travailleuses, comme les jobistes, les travailleurs « atypiques »... en restent exclues. Il est impératif que l'assurance chômage retrouve son rôle de protection contre la pauvreté. Elle constitue le meilleur rempart contre la précarisation généralisée des conditions de travail et de rémunération.

3 Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance.

4 « Santé dans toutes les politiques » : concept utilisé par plusieurs organismes internationaux, dont l'OMS. *Health in all policies* – HIAP est également repris par le plan du gouvernement wallon pour la prévention et promotion de la santé en Wallonie 2030.

NOS REVENDICATIONS

- ▶ La suppression de tous les reculs enregistrés depuis 2012, c'est-à-dire : dégressivité accrue des allocations de chômage, limitations d'accès et dans le temps aux allocations d'insertion, dégradations des assimilations pensions, suppressions de nombreux compléments et dispenses, restrictions d'admissibilité au chômage et aux RCC (ex-prépensions), etc.
- ▶ L'individualisation des droits : suppression du statut de cohabitant·e et revalorisation de celui d'isolé·e.
- ▶ L'augmentation du taux d'indemnisation, tant pour le chômage temporaire que pour le chômage complet, ainsi que la revalorisation des minima et plafonds salariaux sur base desquels sont calculées les allocations.
- ▶ La suppression des contrôles de disponibilité et des visites domiciliaires.
- ▶ Une réforme des conditions d'admissibilité afin de mieux soutenir les travailleurs et travailleuses précaires (à temps partiel, intérimaires...).
- ▶ Une meilleure protection des travailleuses et travailleurs à temps partiel avec maintien des droits, qu'elles ou ils bénéficient – ou non – d'une allocation de garantie de revenus (AGR).
- ▶ Une prise en compte des « *NEETS* »⁵ et de la « *sherwoodisation* »⁶ d'un certain public très précarisé.
- ▶ Une meilleure objectivation des chiffres sur la demande d'emploi. Les statistiques du FOREM et de l'ONEM sont systématiquement sous-évaluées.

5 *NEETS* : *Not in Employment, Education or Training*, soit en français : « Hors emploi, enseignement ou formation ».

6 *Sherwoodisation* : processus de décrochage de masse par lequel des populations sortent des circuits d'aide institutionnalisée, vivent en dehors des écrans radar de la sécurité sociale. Il devient, par conséquent, de plus en plus difficile de les toucher.

+ DE RÉGULATION DES AIDES PUBLIQUES

Ils osent tout...

Paul De Grauwe, économiste et homme politique belge (Open Vld), interview au journal *Le Soir*, le 3 avril 2020.



« Je suis favorable au libre-échange, je suis un libéral (...), mais il faut aussi voir les limites du libre-échange : son côté disruptif, qui peut déstabiliser les systèmes politiques et sociaux ; et cette dépendance aux importations qui peut, parfois, mettre en danger nos sociétés. Il faut donc oser se demander si le libre-échange doit être mondial. »

Au niveau fédéral

- ▶ Au cas par cas, l'État doit pouvoir soutenir les entreprises dont la survie est menacée par la situation d'épidémie et de confinement. Cela implique une **rupture avec les traités de libre-échange et avec la logique de la concurrence libre et non faussée** qui obligent les États à offrir des aides identiques à toutes les entreprises, quelles que soient leur taille, leur rentabilité ou leur utilité sociale. **Cette politique différenciée permettra de concentrer l'aide sur les entreprises qui en ont réellement besoin en évitant d'arroser aveuglément les autres.**
- ▶ Toutes les aides aux entreprises doivent être conditionnées à **des critères objectifs** (notamment la création d'emplois de qualité). Les effets d'aubaine doivent être combattus et les aides perçues à tort (non-respect des critères) doivent entraîner leur **remboursement, voire une amende.**
- ▶ Les aides d'État doivent devenir **un outil d'orientation des politiques industrielles.**
- ▶ Les entreprises répondant à des **missions d'utilité sociale et de transition écologique** devront faire l'objet d'une attention particulière afin que la relance post-Covid-19 valorise les secteurs et métiers d'avenir ainsi que l'économie locale.

Au niveau wallon

La DPR⁷ devra être revue à la lumière de la crise actuelle et des priorités qui s'imposent. De manière générale, nous estimons que certaines mesures du gouvernement wallon appartiennent encore aux méthodes du passé, car elles consacrent des budgets à des publics qui n'en ont pas besoin. Par exemple :

- ▶ La réduction ONSS pour tous les travailleurs et travailleuses de plus de 55 ans doit être entièrement revue ; elle pèse inutilement 70 millions d'euros/an dans le budget wallon.
- ▶ Le mécanisme d'aide aux entreprises « Sésam » remporte un succès croissant (augmentation de son budget de 75 % entre 2019 et 2020 !) mais il ne remplit pas ses objectifs et aucune évaluation du dispositif n'est réalisée. Il convient de le corriger.
- ▶ La réduction du précompte immobilier doit être supprimée. Elle permet à tous les propriétaires wallons de bénéficier d'un allègement de 100 € alors que toutes et tous n'en ont pas besoin. Cela représente 75 millions d'euros/an.
- ▶ L'accès à l'activation des allocations (mesures « Impulsion ») pour le secteur de l'intérim doit être supprimé.
- ▶ La sélection des bénéficiaires de primes et de dégrèvements d'impôts doit être plus sévère. Les revenus des ménages doivent déterminer si, oui ou non, ces primes remplissent leur objectif.
- ▶ La remise de 200 millions accordée par le gouvernement wallon aux propriétaires de panneaux photovoltaïques (les « prosumers ») est une aide superflue qui contrevient aux recommandations de la CWaPE⁸ et est destinée à un public qui n'en a pas besoin.
- ▶ La logique du prêt ricochet (prêt de 45.000 € maximum aux indépendant-e-s), qui consiste à faire prendre la plus grande part de risque aux *invests* publics protège les banques, comme d'habitude...

7 DPR : Déclaration de Politique régionale.

8 CWaPE : Commission wallonne pour l'Énergie, organisme officiel de régulation des marchés wallons de l'électricité et du gaz.

⊕ D'EMPLOIS ⊕ RÉDUCTION COLLECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL

Diminuer la durée légale du travail à temps plein, c'est d'abord créer de l'emploi (350.000 à 500.000⁹) et permettre d'accéder à un horaire de travail plus avantageux si l'on travaille à temps partiel. C'est aussi permettre à celles et ceux qui bossent à temps plein (sans compter les heures sup') de lever le pied et d'éventuellement s'investir davantage dans leur vie privée et sociale (famille, loisirs, engagement citoyen, bénévolat..).

Il est temps d'enfin passer à **la semaine de 32 heures en 4 jours, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire. Aucun des trois éléments de cette revendication ne peut être négligé. Cette disposition doit être négociée à l'intérieur d'un cadre interprofessionnel qui permet des déclinaisons sectorielles et d'entreprises.**

⊕ DE PLANIFICATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ÉCOLOGIQUE

Ils osent tout...

Sophie Wilmès, Ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Politique scientifique (MR), BX1, le 17 octobre 2016.

« *Au niveau des hôpitaux, il faut faire en sorte qu'il y ait plus d'efficacité. On remarque qu'il y a une surcapacité dans l'offre, nous pourrions nous organiser autrement et c'est l'objectif de cette réforme de la capacité des hôpitaux dont Maggie De Block a la responsabilité.* »

Sophie Wilmès, Première ministre belge, déclaration 2020.

« *Il est évident qu'il y aura un avant et un après 'Covid-19', que ce soit dans la manière d'envisager notre rapport aux autres ou que ce soit dans le fonctionnement de notre société, de manière plus générale.* »

9 *Temps de travail : évolutions historiques et enjeux de court et moyen termes*, Philippe Defeyt, Institut pour un développement durable (IDD), janvier 2016.

Une **cellule d'anticipation économique** et un **Bureau du plan wallon** doivent plus que jamais être créés avec la mission prioritaire de **relocaliser certaines productions essentielles** à la lumière de la crise sanitaire (survêtements, masques, gants, tests, respirateurs...). Il faut aussi réfléchir à la relocalisation d'autres activités qui modifieraient notre mode de production et de consommation. Et ces productions essentielles devraient être mises sous contrôle public. La Région doit aussi pouvoir garantir l'accès de la population aux besoins de base (logement, culture, alimentation...). La formation des travailleuses et travailleurs doit évidemment être repensée dans sa globalité, en fonction des nouvelles orientations économiques. Certaines **entreprises wallonnes** pourraient, par ailleurs, **voir leur capacité de production mobilisée au service de l'État** pour la constitution de stocks stratégiques en cas de crises.

Il est évident que la relocalisation de certaines productions nécessite une **remise en cause des traités de libre-échange**.

Il faut également décloisonner les groupes de travail sur l'après-crise en faisant fonctionner la concertation sociale. Des secteurs qui, à première vue, pourraient apparaître comme éloignés les uns des autres, voire antagonistes, pourraient être reliés (santé, logement, tourisme, production alimentaire locale, industrie, économie, PME/TPE...) et donner du sens à un **nouveau projet économique et social wallon**.

Les **règles des marchés publics doivent être davantage utilisées** pour valoriser le savoir-faire wallon. Les entreprises wallonnes peuvent devenir des actrices majeures sur ce marché. Les pouvoirs publics doivent les y aider via des clauses sociales, éthiques et environnementales imposées dans le cahier des charges.

Au niveau européen, la question d'un **protectionnisme social et solidaire** se pose avec acuité. Il s'agit notamment d'instaurer un système de taxation aux frontières de l'Europe qui frapperait les produits venant de pays peu exigeants en termes de normes sociales et environnementales. Ces taxes perçues pourraient alimenter, en partie, un Fonds de Convergence sociale et écologique géré par l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui financerait les pays s'engageant à créer une sécurité sociale digne de ce nom et à faire progresser les normes environnementales.

La **révision en profondeur de la directive détachement** est également nécessaire pour permettre une relocalisation de la main-d'œuvre dans une série de secteurs.

L'arrêt forcé d'une partie de la vie économique oblige aussi à faire le lien — si c'était encore nécessaire — entre les causes de la crise sanitaire et l'urgence d'une **planification écologique et sociale**. Les scientifiques ont averti que le Covid-19 ne serait sans doute pas une exception, notamment parce que la fonte du pergélisol¹⁰ (ou *permafrost* en anglais) libère des bactéries, des gaz à effets de serre eux-mêmes accélérateurs du réchauffement, du mercure et... des virus prisonniers des glaces depuis des millénaires.

Le gouvernement wallon a toutes les raisons d'accélérer le basculement annoncé vers des politiques où **l'attention à la personne devient un axe politique prioritaire**. La population, frappée par le virus, y compris sur le plan psychologique, ne comprendrait pas que l'on fasse encore passer les lois du marché et l'austérité budgétaire avant la santé publique et le bien-être. Le secteur associatif et les pouvoirs locaux, qui ont été en première ligne, sont soutenus par les **Aides à la Promotion de l'Emploi (APE)**. **Il faudra en indexer les budgets pour rencontrer les besoins en croissance constante.**

L'économie circulaire¹¹ est un modèle à développer au maximum.

La FGTB propose de créer, en Wallonie, un **« Pôle social et santé »** dont la finalité serait d'anticiper les évolutions dans les métiers liés aux défis de la grande dépendance et de la prévention dans les domaines suivants : santé et technologies de la santé, logement et construction, alimentation et agro-alimentaire, mobilité et aménagement du territoire, grande distribution et biens de consommation, services à la personne (au domicile), tourisme.

La FGTB wallonne propose également de mettre en place des **« filières de production spécifiques » pour les activités essentielles**, c'est-à-dire celles **qui permettent de répondre aux besoins de la collectivité, en ce compris ceux liés aux changements climatiques**. Ces filières seraient définies et encadrées par le pouvoir public (en concertation avec les interlocuteurs sociaux). Elles porteraient la transition sociale et écologique de l'économie wallonne. La reconversion des travailleuses et travailleurs dans ces métiers essentiels deviendrait d'emblée un enjeu prioritaire.

10 Sols gelés toute l'année qui recouvrent 25 % des terres émergées de l'hémisphère Nord, notamment en Russie, au Canada et en Alaska.

11 L'économie circulaire est un système économique et industriel visant à maintenir les produits, leurs composants et les matériaux en circulation le plus longtemps possible à l'intérieur du système, tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation. L'économie circulaire s'oppose en cela à l'économie linéaire qui se débarrasse des produits et matériaux en fin de vie économique.

Le nombre de cas d'hospitalisations pour cause de Covid-19, de décès et de contamination est particulièrement élevé sur l'axe industriel Liège – Mons. Nous y retrouvons une population précarisée en termes de santé et de logement. Une meilleure mixité sociale de la population doit être atteinte. **L'obligation d'une offre de logement public de 10 % dans toutes les communes** wallonnes peut y aider. Cela permet de ne pas concentrer les différentes formes de précarités que sont le mal-logement, la malbouffe, le chômage et une santé déficiente. Les propriétaires immobiliers devront obligatoirement **appliquer une grille des loyers** sous peine de ne pas pouvoir bénéficier d'aides ou de primes publiques.

+ D'ATTENTION AUX PERSONNES ÂGÉES

La crise sanitaire au sein des maisons de repos (et de soins) a été extrêmement virulente. Les résident-e-s ainsi que le personnel ont été particulièrement impactés lors de la pandémie et de nombreux dysfonctionnements sont apparus aux yeux de toutes et tous, à savoir :

- ➔ Un secteur qui est passé au second plan des préoccupations dans les premières urgences de la crise.
- ➔ Un manque criant de moyens et un personnel cantonné à un rôle de « héros », qui doit travailler en sous-effectif, dans des conditions précaires et au péril de sa santé.
- ➔ L'isolement social des résident-e-s dont les conséquences sur la santé mentale et physique sont dévastatrices.

Pourtant, des sommes importantes sont consacrées à ces politiques liées aux maisons de repos (et de soins) en Wallonie. L'efficacité du secteur résidentiel pour aîné-e-s ne peut qu'être largement questionnée au sortir de cette crise.

Cette situation n'est plus soutenable, ni financièrement, ni socialement. Des soins et des infrastructures d'hébergement adéquats sont indispensables.

Une partie de la population pourrait également ne pas se retrouver dans ce genre d'établissements si des moyens plus importants étaient mobilisés **pour l'inclusion, l'accompagnement et le soutien à ces personnes au sein de la société.**

NOS REVENDICATIONS

- ▶ Il est indispensable de revoir les **normes de fonctionnement et d'encadrement** dans les maisons de repos (et de soins)¹² pour permettre un travail de qualité et inverser la tendance à la commercialisation.
- ▶ La parole des bénéficiaires et celle du personnel de ces établissements doivent être prises en considération afin de définir le projet collectif pour chacun d'entre eux, pour **redonner du sens** aux institutions.
- ▶ Les **formes alternatives de l'hébergement** doivent être déployées, favorisant ainsi le décroisement (habitat intergénérationnel, habitats adaptés et adaptables...).
- ▶ La **prévention sociale, sanitaire et médicale** doit être renforcée pour éviter l'isolement social et favoriser la participation de ces publics à la vie au sein d'une **société inclusive**.
- ▶ Une **vision intégrée de la problématique de la grande dépendance**, accordant plus de place aux soins en dehors d'un établissement, doit être mise en place. Ceci doit être fait dans une **approche globale, incluant la question du vieillissement mais ne s'y limitant pas**.
- ▶ La **revalorisation à hauteur de leur importance de tous ces métiers rendus invisibles** de « l'attention à la personne », que ce soit en institution ou au domicile, doit devenir réalité.

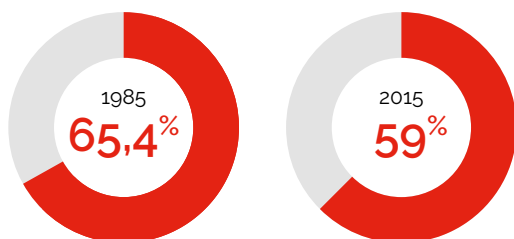
12 Pour l'année 2019, cela représente plus de 1,2 milliard d'euros pour le budget wallon, soit près de 10 % du budget total de la Région.

⊕ D'ATTENTION AUX PLUS VULNÉRABLES

L'impérieuse nécessité d'accorder plus d'attention aux personnes âgées vaut pour l'ensemble des personnes les plus vulnérables. D'autres publics, plus invisibles encore, ont également souffert et continuent de souffrir. Les résident·es en maisons de soins psychiatriques, les personnes sans abri ou sans papiers, les personnes handicapées, les personnes vivant dans la grande précarité. C'est bien **toute la politique du secteur résidentiel qui est à revoir, dans une perspective d'inclusion, en prenant en compte le parcours de vie**, quel que soit le public concerné.

Pour la FGTB wallonne, cette **problématique transversale de la grande dépendance** comporte des défis sociaux qui relèvent de la dignité collective. Elle représente aussi un potentiel très important de redéploiement de l'économie que nous devons préserver des lois du marché et de la commercialisation. C'est un **axe majeur des réformes basculantes**. C'est pourquoi nous encourageons les autorités wallonnes à **élargir leur vision centrée sur la « silver economy »** qu'elles identifient comme un chantier prioritaire de la transition sociale et écologique de l'économie.

4 | QUI VA PAYER ? UN TRANSFERT CAPITAL-TRAVAIL



Part salariale dans la valeur ajoutée brute en Belgique

En 30 ans, la part de la valeur ajoutée qui revient aux salaires a baissé de plus de 6 % en Belgique. C'est un recul important. Par un effet de vases communicants, ceux qui possèdent le capital ont, eux, capté une part de plus en plus grande de la richesse produite. Ce qui a été « pompé » par les dividendes n'a pu être redistribué sous forme de salaires, de cotisations sociales qui alimentent la sécurité sociale, d'impôts qui financent les services publics.

Nous proposons d'appliquer des mesures radicales mais justes au regard du nombre de personnes qui en bénéficieraient directement. Le secteur bancaire ne peut plus être épargné comme il le fut jusqu'à présent.

☐ DE DETTE PUBLIQUE

À la faveur de la crise actuelle, un tabou est en train de tomber : et si la dette publique ne devait pas être remboursée ? C'est la thèse que nous soutenons depuis la crise financière de 2008¹³. L'augmentation de la dette belge, engendrée par le sauvetage des banques, sert de prétexte aux politiques d'austérité qui nous étranglent... jusqu'à ne plus disposer de stocks de masques FFP2 pour équiper les hôpitaux du pays.

Aujourd'hui, les États ont dû investir sans compter dans la lutte contre la propagation du virus. Des spécialistes préconisent que l'endettement pour contrer le Covid-19 soit annulé. La FGTB wallonne abonde dans ce sens.

En avril 2020, la BCE (Banque centrale européenne) détenait 80 milliards d'euros de la dette belge qu'elle pourrait effacer de son bilan ou transformer en dette perpétuelle. Cette opération comptable ferait repasser l'endettement largement en dessous des 100 % du PIB, ce qui donnerait à l'État de nouvelles marges de manœuvre pour concrétiser un plan d'urgence sanitaire et un plan de relance cohérent, y compris au niveau écologique.

Nous devons remettre en question le taux d'intérêt de remboursement de la dette publique wallonne par la Région (taux implicite¹⁴ de 2,5 %) alors que les taux appliqués actuellement à la Belgique sont proches de 0 %. Dans un contexte où tous les secteurs économiques souffrent et sont mis à contribution, il nous semble opportun de demander au secteur bancaire de fournir un effort significatif. Nous exigeons une annulation, au strict minimum, de 50 % des intérêts de la dette, ce qui permettrait une économie de 150 millions d'euros/an. La marge dégagée doit permettre aux services publics de remplir leurs missions dans l'intérêt de la population et du monde du travail.

13 La FGTB wallonne fut cofondatrice, en 2012, avec le CEPAG et le CADTM, de la plateforme ACIDe : <http://www.auditcitoyen.be>

14 Le taux d'intérêt implicite est le taux moyen payé sur l'ensemble de la dette, certaines tranches de la dette publique étant remboursées à des taux supérieurs à 3 %.

☐ D'INJUSTICE FISCALE

Les priorités de la FGTB wallonne en matière fiscale relèvent simplement de l'urgence sociale.

NOS REVENDICATIONS

- ▶ La globalisation des revenus (prise en compte de tous les revenus : salaires, loyers, dividendes...) dans le calcul de l'impôt, avec la suppression du précompte libérateur lié aux revenus mobiliers.
- ▶ Une augmentation de la quotité exemptée d'impôt (part de revenus non imposée) sur les bas et moyens revenus afin d'améliorer le caractère progressif de l'impôt et le pouvoir d'achat.
- ▶ Le rétablissement des tranches d'imposition à 52,5 % (à partir de 6.500 € brut imposables/mois) et 55 % (à partir de 8.000 € brut imposables/mois) qui ont été supprimées par le ministre des Finances, le libéral Didier Reynders, en 2002.
- ▶ L'instauration d'une tranche à 65 % sur la partie du revenu qui dépasse 14.000 € brut imposables/mois.
- ▶ La suppression du mécanisme qui permet à un-e indépendant-e de « passer en société » pour éluder l'impôt. Les déductions fiscales doivent se limiter à ses réels frais professionnels.
- ▶ Le renforcement des effectifs des administrations fiscales afin de renforcer drastiquement le contrôle et la sanction de la fraude fiscale.
- ▶ Une taxe sur le patrimoine qui dépasse le million d'euros, soustraction faite de la maison d'habitation.

☐ DE RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES

L'augmentation des salaires est conditionnée par une marge, afin de ne pas nuire à la compétitivité des entreprises. Depuis la crise financière de 2008, la FGTB wallonne revendique une marge actionnariale. Il serait en effet logique que le coût du capital dans l'économie réelle soit mesuré et limité. Nous avons vu qu'en cas de crise grave provoquée par la prise de risque du capital, c'est la collectivité qui éponge les pertes. Les règles doivent impérativement changer dans le monde post-Covid.

À l'instar de ce que propose l'économiste français Frédéric Lordon, nous voulons limiter la rémunération des actionnaires avec une **marge actionnariale limitée autorisée** (en anglais « *SLAM* », ou *shareholder limited authorized margin*). Il apparaît qu'un **maximum de 6 %** permettrait de ne pas menacer l'activité économique normale.

☐ DE SUBSIDES SALARIAUX ET D'AIDES AUX ENTREPRISES

En milliards d'euros	1996	2017
Subsides salariaux	0,8	7,2
Réductions de cotisations sociales	1,2	5,8
Total	2	13

Source : CCE, Rapport technique, 2018.

NOTES

NOTES

NOTES

Éditeur responsable :
Thierry BODSON
rue Haute 42
1000 Bruxelles

Rédaction :
Aïcha MAGHA,
Cellule communication FGTB wallonne

Graphisme :
ramdam.be

© Mai 2020

#2036

RÔLE DE L'ÉTAT
ANNULATION DE LA DETTE
SÉCURITÉ
SOCIALE
DE SALAIRE BRUT
JUSTE FISCAL
RELOCALISATION
RÉDUCTION COLLECTIVE DU
TEMPS DE TRAVAIL
RÉMUNÉRATION
NOI
SITAN
OITAN
PLANIFICATION

FGTB

Wallonne

www.fgtb-wallonne.be

 fgtbwallonne

 FGTBwallonne